

Budget.—Le tableau 12 expose le budget du ministère des Travaux Publics du gouvernement fédéral pour les exercices 1923-28. Durant l'exercice 1928, ses dépenses ont été de \$16,596,414, comparativement à \$13,750,953 en 1927, soit une augmentation de \$2,845,461 à laquelle ont largement contribué presque tous les services.

12.—Budget du ministère des Travaux Publics, exercices 1923-1928.

DÉPENSES (A l'exclusion des crédits affectés au personnel).

Détails.	1923.	1924.	1925.	1926.	1927.	1928.
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Trav., havres et cours d'eau.....	5,042,747	5,772,800	6,529,466	6,296,293	3,835,914	4,198,905
Matériel de dragage, etc.....	1,380,902	2,004,433	2,043,635	2,350,225	1,918,798	2,879,559
Routes et ponts.....	84,367	43,234	59,997	304,074	9,717	38,629
Airports.....	—	—	—	—	—	84,251
Édifices publics.....	6,221,186	7,223,545	8,507,795	7,778,324	6,984,720	8,252,449
Télégraphes.....	959,889	940,677	905,519	856,144	802,495	840,451
Divers.....	593,988	606,407	593,482	245,061	199,309	302,170
Total.....	14,283,079	16,591,099	18,639,894	17,830,121	13,750,953	16,596,414

RECETTES.

Détails.	1923.	1924.	1925.	1926.	1927.	1928.
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Caes sèches.....	105,337	117,562	92,831	85,382	120,402	87,322
Loyers.....	139,118	102,808	122,588	130,594	96,315	101,571
Télégraphes.....	286,037	284,328	294,735	294,181	309,488	298,663
Recettes casuelles.....	251,696	174,100	80,895	154,535	108,605	98,435
Traversiers.....	2,343	709	1,860	4,543	1,048	1,361
Total.....	784,531	679,509	592,909	669,235	635,858	587,352

Section 4.—Les Indiens du Canada.¹

Les Indiens du Canada forment une population d'environ 105,000 âmes. Leur nombre ne varie guère, mais il a plutôt une propension à s'accroître, nonobstant l'opinion généralement accréditée de la lente extinction de cette race. Avant de subir les effets déprimants de la civilisation européenne et avant d'être décimés par les nombreuses guerres auxquelles ils prirent part, les Indiens et les Esquimaux étaient indubitablement beaucoup plus nombreux; malheureusement, il n'existe aucune information sûre relativement à la population aborigène, soit durant le régime français soit durant le régime anglais, et l'on ne possède aucune base certaine de comparaison entre le passé et le présent. Le rapport du ministère des Affaires Indiennes, de 1927, contient une esquisse intéressante des progrès des Indiens au Canada, depuis la Confédération.

Administration.—Aux yeux de la loi, les Indiens sont des mineurs, dont les biens et affaires sont gérés par le département des Affaires Indiennes, conformément aux dispositions de la loi des Indiens. Ce département est la plus ancienne organisation gouvernementale de la Puissance, car il remonte au temps de la conquête. Placé autrefois sous l'autorité militaire, il ne fut absorbé par la machinerie administrative civile qu'en 1845. L'article 5 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867 place les Indiens du Canada et les terres réservées à leur usage sous la juridiction du gouvernement fédéral; plus tard, en 1873, une loi du parlement canadien

¹ Ce qui suit est un extrait de l'article du Département des Affaires Indiennes, paru dans l'édition de 1921. Ce qui concerne les dialectes et origines de la population indienne, ses occupations, l'hygiène, la salubrité et les habitations, que l'on trouvera pages 808-811 de l'édition de 1921, n'est pas répété ici.